

Lettre ouverte du Comité de l'Union suisse des paysans à l'attention du Conseil fédéral du 6 mai 2022

Décisions incompréhensibles concernant les ordonnances relatives à l'Iv. pa. 19.475

Madame la Conseillère fédérale,
Monsieur le Conseiller fédéral,

Le 13 avril 2022, vous avez adopté le premier train d'ordonnances visant à mettre en œuvre l'Iv. pa. 19.475. Nous soulignons que l'USP continue de soutenir l'Iv. pa. 19.475 et se range derrière les promesses faites dans le cadre de la campagne de votation contre les initiatives phytos extrêmes de 2021.

En adoptant ce premier train d'ordonnances, vous avez décidé des mesures qui vont bien au-delà de l'Iv. pa. 19.475 et qui affaiblissent considérablement la production alimentaire indigène. Ces décisions sont encore moins compréhensibles au vu de la guerre en Ukraine et des difficultés qui en découlent pour l'approvisionnement alimentaire international.

De ce premier train d'ordonnances, le Comité de l'USP critique les points suivants :

Politique décidée sans les principaux concernés

Nous ne comprenons pas comment vous avez pu prendre ces décisions sans tenir suffisamment compte de l'évaluation des familles paysannes, principales concernées, et des cantons, responsables de la mise en œuvre. En faisant fi de leurs préoccupations, vous affaiblissez la volonté du secteur agricole de mettre en œuvre l'Iv. pa. 19.475 de son propre chef. De plus, ces décisions entraîneront une charge administrative supplémentaire colossale non seulement pour les familles paysannes, mais aussi pour les cantons. De nombreuses exploitations auront bien de la peine à y faire face.

Irrespect des résultats de la consultation et de la décision du Parlement

Nous constatons que vous n'avez pas assez pris en compte les résultats de la consultation. Vous avez par exemple décidé de fixer un objectif de 20 % pour la réduction des pertes d'éléments fertilisants, alors que beaucoup avaient exigé une réduction de l'azote de 10 % lors de la consultation. Par ailleurs, une réduction de 20 % avait été rejetée sans équivoque lors des débats parlementaires, et le Parlement avait chargé le Conseil fédéral de fixer un objectif de réduction réaliste en collaboration avec la branche. À l'évidence, vous n'avez pas respecté cette décision. En ce qui concerne les pertes d'éléments fertilisants, l'agriculture est désormais confrontée à un objectif irréaliste.

Affaiblissement déroutant de la production alimentaire dans le contexte géopolitique actuel

Même si vous avez reporté la mise en œuvre de certaines mesures pour faire bonne figure, vous avez fermé les yeux sur la situation actuelle qu'a engendrée la guerre en Ukraine. Dans ce contexte de grande instabilité sur les marchés agricoles internationaux, il est aberrant d'affaiblir de telle sorte la production. À titre d'exemple, il est inconcevable de convertir 3,5 % des meilleures terres arables en surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) et de priver ainsi la production alimentaire de quelque 10 000 ha, alors que 19 % de la surface agricole utile est déjà exploitée comme SPB. Certes, le riche pays qu'est la Suisse peut se servir à tout moment sur les marchés internationaux. Cependant, il devrait aussi assumer ses responsabilités dans le système alimentaire international, parmi lesquelles figure la garantie d'une production alimentaire indigène adéquate.

Les mesures que vous avez décidées auront des répercussions fort négatives. Certaines de ces mesures reposent sur des hypothèses erronées. Dans le rapport explicatif relatif à l'ouverture de la procédure de consultation, vous prévoyiez par exemple une augmentation de 0,5 % des coûts de production, alors que, avec les mesures décidées, ces coûts ont augmenté de 7 % entre mars 2021 et mars 2022.

Nous vous prions instamment de reconsidérer votre position et de tenir compte, dans vos décisions, des arguments du secteur agricole et des cantons, ces derniers étant responsables de la mise en œuvre de la politique agricole.

Nous restons à votre disposition pour des discussions.

Veillez agréer, Madame la Conseillère fédérale, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre très haute considération.



Markus Ritter
président



Martin Rufer
directeur